

# REVEL

Code INSEE : 38334



## POINTS D'ARRETS DESSERVIS SUIVANT L'ETABLISSEMENT DE DESTINATION

La carte de transport scolaire du Grésivaudan ne permet d'accéder qu'aux points d'arrêts listés ci-dessous.  
Pour connaître l'ensemble des possibilités offertes par les PASS Eco Jeune et PASS Junior, consultez le site internet [www.transportsdugresivaudan.fr](http://www.transportsdugresivaudan.fr)

Echelle : 1 cm = 250 m



<p>— ETABLISSEMENT DE DESTINATION —</p> <p>2737 LYCEE DE VILLARD-BONNOT</p>	<p>— ETABLISSEMENT DE DESTINATION —</p> <p>248 ECOLE PRIMAIRE DE REVEL 2451 ECOLE MATERNELLE DE REVEL</p>
<p>----- ARRETS DESSERVIS -----</p> <p>05567 REVEL VILLAGE 05563 LE MONT 05564 LES ROUSSETS 05561 CHARRIERES NEUVES 05560 LES JACQUETS 05562 LES FAURES 05532 LA BOURGEAT 05525 LA FONTAINE 05526 LA SARRAZINE 05556 LE GEYMOND 05557 LE SAUZET 05571 PONT RAJAT 05572 LE CHENEVAS 05573 LES GUIMETS 05574 LA SAVOYARDE</p>	<p>----- ARRETS DESSERVIS -----</p> <p>05563 LE MONT 05564 LES ROUSSETS 05561 CHARRIERES NEUVES 05560 LES JACQUETS 05562 LES FAURES 05526 LA SARRAZINE 05556 LE GEYMOND</p>

Les Etablissements de l'Agglomération Grenobloise sont desservis par des lignes du Conseil Général de l'Isère : pour remplir votre dossier de demande de transport scolaire, il faut vous adresser à vos établissements, au Conseil Général de l'Isère et / ou vous rendre sur le site : [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr) , rubrique Transports Scolaires.

Ce document ne confirme pas le droit au transport des élèves. Les indications portées dans les tableaux peuvent être modifiées sans préavis par le service Transports du Grésivaudan. Ce n'est pas un document contractuel, il ne tient pas compte des correspondances possibles.